

Préavis municipal no 1149/2009

Domaine forestier de la Commune de Lutry - Dépôt des bûcherons à Chanoz-Brocard - Aménagement de locaux

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le Service forestier de la Commune de Lutry occupe, depuis sa création, la ferme de Chanoz-Brocard, dans les Bois de la Ville; celle-ci a été détruite par un incendie le 9 février 1988. En lieu et place, un hangar préfabriqué en bois a été réalisé durant la même année.

Ce bâtiment, d'une longueur de 20 m et d'une largeur de 15 m, a été reconstruit au cœur du plus grand massif forestier de la Commune. Il se situe en bordure d'une route communale et son accès est aisé tout au long de l'année. L'équipe forestière comprend actuellement 5 personnes employées à plein temps: un garde-forestier, deux forestiers-bûcherons et deux apprentis. Notre Service de voirie utilise également ce dépôt pour y déposer du matériel saisonnier (barrières et piquets à neige) et les drapeaux.

En revanche dans ces locaux rien n'est prévu pour recevoir correctement notre équipe de forestiers. Cet endroit est alimenté uniquement en énergie électrique mais ne dispose ni d'eau potable, ni de douches/WC, ni de vestiaires.

En cas d'intempéries, les bûcherons disposent d'une place de travail sous un couvert au Sud du bâtiment. Ils ont également la possibilité de travailler à l'abri dans le hangar mais il est impossible de le tempérer. Aucun emplacement n'est prévu pour les tâches administratives du contremaître forestier. Actuellement, celles-ci se font dans le réfectoire utilisé également comme atelier qui peut être chauffé à l'aide d'un petit fourneau à bois.

Lorsque les conditions météorologiques se montrent peu clémentes durant la saison des coupes de bois, il est impossible pour nos forestiers de se changer et de remplacer leurs habits de travail mouillés, le local de séchage étant trop exigu et les vestiaires inexistantes. En résumé, ces locaux ne permettent pas d'accueillir décemment une équipe de 5 personnes et d'éventuels stagiaires en formation et ne répondent pas au minimum exigé dans un service public ou une entreprise.

2. Répartition des locaux

Rez-de-chaussée

Atelier - réfectoire - bureau	Entretien des machines et du matériel des bûcherons servant également de réfectoire et de bureau .
Réduit	Entreposage du matériel des machines.
Couvert	Lieu de travail les jours d'intempérie.
WC	Les toilettes sèches installées en 1988 n'ont jamais fonctionné.
Dépôt - hangar	Stockage du bois pour le menuisier de la Commune Entreposage du matériel saisonnier de la voirie Dépôt de carburant Matériel pour la fête des vendanges.

Etage

Un local de stockage et de séchage pour les drapeaux a été réalisé pour libérer le dépôt de voirie des Terreaux qui est occupé actuellement par le matériel de signalisation de la Police intercommunale de Lutry.

3. Réaménagement des locaux

Le local de séchage et de stockage des drapeaux dispose de 5 fenêtres et offre une surface de plancher suffisante pour y aménager un local de séchage avec une penderie pour les habits de travail, une douche, un espace-bureau et un réfectoire avec une petite cuisine (voir plan annexé).

Dans le local qui abrite les toilettes sèches, nous installerons un petit lavabo avec un robinet d'eau froide et des WC à chasse d'eau.

La pièce du rez-de-chaussée, actuellement utilisée comme réfectoire, atelier et bureau, sera réaménagée en un lieu de travail tempéré grâce au fourneau à bois et servira d'atelier mécanique pour l'entretien des tronçonneuses, des débroussailleuses, de l'épareuse et de tout le matériel utile à l'exploitation des forêts.

4. Alimentation en eau potable

A ce jour, seule une petite fontaine est alimentée par une source située en pleine forêt, à 200 m au Nord du bâtiment. Son débit ne permet pas de disposer d'un volume d'eau suffisant pour couvrir les besoins minimums de notre équipe.

Après l'étude des deux variantes, à savoir :

- ✚ la réhabilitation de la source et l'installation d'une citerne avec une pompe
- ✚ l'alimentation en eau potable depuis le réseau de Lutry

notre Direction des travaux a pris contact avec les services techniques de la Commune de Savigny afin de connaître les possibilités d'alimentation en eau potable depuis la ferme au lieu-dit la Tantérine. D'une distance de 600 m, la canalisation d'eau potable longera les chemins de Tantérine (Savigny), de la Cabuse et de la Forge puis empruntera un layon permanent qui aboutit directement au dépôt de Chanoz-Brocard (voir plan). Nous avons déjà obtenu un préavis positif de la part de la Municipalité de Savigny pour effectuer un branchement sur leur réseau d'eau. Cette dernière solution s'avère la plus judicieuse, tant du point de vue de la faisabilité que des coûts.

5. Epuration

En raison de la proximité d'une zone S, les eaux usées du dépôt, après épuration, ne seront pas infiltrées dans le sol. Les équipements publics étant trop éloignés de Chanoz-Brocard, nous avons renoncé à la mise en œuvre d'une canalisation d'eaux usées raccordée à la Step de Lutry. De plus, si des travaux de fouille sont conduits au travers de l'espace forestier, nous nous trouverons face à des difficultés qui engendreront des plus-values liées à la topographie des lieux.

La solution préconisée consiste à réaliser une fosse enterrée et étanche d'un volume de 25 m³. Elle sera vidangée deux fois par année et les eaux usées seront amenées et traitées à la station d'épuration de Lutry. Ce projet, qui devra faire l'objet d'une validation par le SESA (service des eaux, sols et assainissement), a déjà obtenu un préavis favorable.

6. Aménagement du dépôt Verly

Au Grand-Pont, notre Service de voirie exploite le dépôt Verly. Celui-ci est utilisé pour stocker le matériel utile à l'entretien des terrains de sport du Grand-Pont ainsi que pour l'entreposage des sarments de vigne pour le feu du 1^{er} août.

Les drapeaux, actuellement entreposés à la ferme de Chanoz-Brocard, ne sont utilisés que dans le Bourg pour les inaugurations, commémorations, fête des vendanges, 1^{er} août....

Nous proposons d'occuper les surfaces libres en aménageant une penderie pour les drapeaux.

7. Résultats attendus

Le réaménagement des locaux de notre centre forestier va permettre les améliorations suivantes :

- ✚ Entretien du matériel facilité par des installations fonctionnelles.
- ✚ Efficience et rationalisation des travaux administratifs du contremaître.
- ✚ Motivation et efficacité accrues par la mise à disposition de locaux adéquats.
- ✚ Le personnel pourra enfin bénéficier de toilettes, douches et vestiaires répondant aux besoins élémentaires d'hygiène.

8. Coûts d'investissement

Le coût de réaménagement de ces locaux est devisé à **fr. 317'000.--** TTC et se décompose comme suit :

Aménagement des locaux au dépôt de Chanoz-Brocard

✚ Installations sanitaires	fr. 20'000.00	
✚ Installations électriques	fr. 15'000.00	
✚ Installations de ventilation	fr. 7'000.00	
✚ Agencement de cuisine	fr. 12'000.00	
✚ Maçonnerie	fr. 12'000.00	
✚ Revêtement de sol + chapes	fr. 13'000.00	
✚ Isolation des murs, plafonds et revêtement	fr. 20'000.00	
✚ Armoire de séchage et aménagement	fr. 25'000.00	
✚ Menuiserie	<u>fr. 6'000.00</u>	fr. 130'000.00

Aménagement du dépôt Verly pour le stockage des drapeaux

✚ Escalier	fr. 6'500.00	
✚ Fermeture en claire-voie	fr. 9'500.00	
✚ Plafond pour assurer l'étanchéité	fr. 8'000.00	
✚ Portes et parois de fermeture	fr. 18'000.00	
✚ Maçonnerie	fr. 5'000.00	
✚ Electricité	<u>fr. 3'000.00</u>	fr. 50'000.00

Alimentation en eau potable

✚ Installation de chantier	fr. 4'000.00	
✚ Fouille	fr. 19'000.00	
✚ Conduite EP et enrobage	fr. 30'000.00	
✚ Remblayage	fr. 12'000.00	
✚ Evacuation et transport	fr. 5'000.00	
✚ Divers 10 %	<u>fr. 7'000.00</u>	fr. 77'000.00

Fosse étanche pour la collecte des eaux usées

✚ Cuve en PE Ø 2500 longueur 5 m	fr. 10'000.00	
✚ Travaux de chaudronnerie y compris soudures	fr. 5'000.00	
✚ Terrassement, raccords canalisations EU	fr. 40'000.00	
✚ Transport, mise en place	<u>fr. 5'000.00</u>	<u>fr. 60'000.00</u>

Total

fr. 317'000.00

9. Financement

Dans l'objectif constant de contenir au maximum les emprunts actuels et compte tenu des résultats bénéficiaires des exercices 2006, 2007 et 2008 qui ont permis d'alimenter à hauteur de Fr. 16'250'000.- le fonds de réserves « *pour investissements futurs* » dont le solde à disposition au 1^{er} janvier 2009 s'élève à Fr. 16'206'425.25, l'entier de cet investissement représentant un montant de Fr. 317'000.- sera financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti par ce fonds de réserves (9282.900).

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celles des exercices suivants.

10. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal no 1149/2009
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement des locaux du dépôt des bûcherons de Chanoz-Brocard et du dépôt Verly au Grand-Pont.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux, soit un montant total de fr. 317'000.--
3. D'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité du 14 septembre 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE LUTRY
Le Syndic

Le Secrétaire

W. BLONDEL

D. GALLEY

Municipale déléguée : Mme A. Savoy